



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation au métier d'audiologiste

Question écrite n° 31000

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'absence de formation au métier d'audiologue audiologiste en France. La profession d'audiologiste, non reconnue en France mais existant dans de nombreux pays, appartient à la branche paramédicale. Ce métier, exercé en collaboration avec les ORL et les audioprothésistes, vise à corriger les troubles de la communication rencontrés par les personnes souffrant d'une perte d'audition. En l'absence de formation dédiée au métier d'audiologue en France, des offres privées se développent visant à rediriger les étudiants et professionnels souhaitant se former vers des programmes à l'étranger. Les diplômes obtenus permettent un exercice en France, sans que le pays ait la maîtrise des prérequis nécessaires à l'obtention d'un diplôme. En conséquence, il lui demande si une réflexion est en cours pour développer une filière de formation des audiologues audiologistes en France.

Texte de la réponse

Le système français ne comporte pas de formation au métier d'audiologue audiologiste. En effet, la profession d'audiologiste n'est pas reconnue en France par le Code de la santé publique. Néanmoins, des formations de spécialisation après le diplôme d'audioprothésiste existent et répondent le plus souvent à une logique de spécialisation des audioprothésistes. Le Gouvernement n'envisage pas de reconnaître la profession d'audiologiste en tant que nouvel acteur de la filière auditive. Les modèles des pays étrangers dans lesquels les audiologistes sont reconnus ne sont pas transposables en France car le positionnement d'une nouvelle profession au sein de la filière auditive poserait des difficultés d'organisation au système de santé et de lisibilité pour les patients. Trois professions de santé interviennent d'ores et déjà dans le champ de la prise en charge auditive de la population : les médecins ORL, les audioprothésistes et les orthophonistes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31000

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4675

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7092